Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260929-107_09_107-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	26	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, Mmes : AUBEUX Céline, ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, LACHUER Maude LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : MENOUX Serge à M. GENDROT Jean-Marc, ROUL Christophe à M. DIVET Marcel, VOLAND Christian à M. LERAY Michel Mmes : GÉRARD Marie à M. BEAUJOUAN Thierry, PENIGUEL Anne-Laure à Mme TRÉMOUREUX Audrey, M. GIROT Charles-Henry à M. SAULNIER Thomas, Absent(s) : MAUNY Odile,

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAMPAGNAT Victoria

2026_107 – Achat de la parcelle AC 55 au centre communal d'action sociale de Guipry-Messac

La construction du nouveau cinéma sur l'avenue de la gare a entrainé un réaménagement de la voirie autour de l'équipement. La parcelle AC 55, située à l'intersection de la rue Cawiezel et de la rue de la gare et sur laquelle se trouvait le calvaire, appartient au CCAS. Il convient donc d'acquérir cette parcelle.

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 02/10/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260929-107_09_107-DE



DELIBERATION

Vu l'avis des domaines du 19 juin 2026,
Vu la délibération n° 27 du 25 août 2026 du CCAS

Vu le rapport de M. Pitré,

Le conseil municipal décide d'approuver l'achat de la parcelle AC 55 d'une surface de 82 m² au prix de 1 300 € (soit 16 € le m² arrondi), les frais d'acte étant à la charge de la commune, et d'autoriser M. le Maire à signer les actes nécessaires à cette vente. Le transfert de propriété sera reporté à la signature de l'acte de vente définitif

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN